

Avocats : du professionnel au politique

Les perceptions communes de la profession d'avocat, nourries par les multiples séries télévisées ou par l'omniprésence médiatique des « ténors du barreau », ne permettent pas de comprendre les « misères de position »¹ vécues par certains membres de la profession. Les extraits d'entretien avec Isabelle Do. portent témoignage d'un certain nombre de difficultés liées à l'exercice de la profession, qu'il s'agisse de l'établissement, de la conquête d'une clientèle ou de la difficulté face aux justiciables. L'entretien est d'autant plus intéressant que ces difficultés concernent ici une partie spécifique de la profession, celle qui est spécialisée dans le droit du travail et la défense des salarié-e-s, bref son segment *a priori* le plus politisé.

Peu d'entretiens sont aussi explicites quant à la difficulté pour une jeune avocate, d'origine modeste et privée de capi-

Propos recueillis par
LAURENT WILLEMEZ

tal social, et par ailleurs femme, à entrer dans le métier. Si l'obtention de stages ou de positions de collaboratrice² pose peu de difficultés, c'est ensuite que les obstacles surgissent, dans l'établissement puis dans l'acquisition d'une clientèle solvable et sûre. Faute de celle-ci, il reste à ces avocat-e-s à essayer d'acquérir des clientèles « institutionnelles » et de multiplier les « consultations » juridiques, qui apparaissent comme bien loin d'une activité judiciaire proprement dite. On comprend alors l'amertume d'Isabelle Do. face aux jeunes avocats surdiplômés et détenant les ressources leur permettant d'entrer sans difficulté dans la

1. Cette expression a été forgée par Pierre Bourdieu dans *La misère du monde*, en opposition à la « misère de situation » : « constituer la grande misère en misère exclusive de toutes les misères, c'est s'interdire d'apercevoir et de comprendre toute une part des souffrances caractéristiques d'un ordre social qui a sans doute fait reculer la grande misère (moins toutefois qu'on le dit souvent), mais qui, en se différenciant, a aussi multiplié les espaces sociaux (champs et sous-champs spécialisés), qui ont offert les conditions favorables à toutes les formes de la petite misère. » : P. Bourdieu, *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 16.

2. Dans la profession d'avocat, le collaborateur est attaché à un autre professionnel ; s'il n'a pas de lien officiel de subordination avec son « patron », le collaborateur travaille largement sur les dossiers de celui-ci et peut se constituer, petit à petit, une clientèle spécifique ; mais la difficulté de cette double activité fait que de plus en plus, les collaborateurs apparaissent comme des quasi-salariés, mais sans les protections qui sont attachées à ce statut. Par ailleurs, depuis une décennie se développe, surtout dans les grands cabinets, un statut beaucoup plus classique de salarié.

profession et de capter les clientèles syndicales. Au passage, c'est d'ailleurs sans doute cette position assez difficile qui la conduit à avoir ce regard distancié sinon désenchanté sur la profession et à déciller les yeux du sociologue.

Ce désenchantement est encore plus fort quand il renvoie aux rapports qu'elle a à la politique : dans ce segment politisé de la profession, marqué par la forte présence du Syndicat des avocats de France (SAF), elle vit sa distance à l'engagement sur le mode du handicap. Ce qui pourrait apparaître comme un paradoxe dans d'autres milieux professionnels marqués par l'idéologie de la neutralité ou de l'objectivité est ici constitutif de la spécificité de cette partie de la profession : celle-ci rejoue en effet, en particulier auprès des organisations syndicales, la figure traditionnelle de l'avocat engagé, qui a marqué la profession et lui permet aujourd'hui de se distinguer des segments dominants du groupe professionnel, en particulier celui des avocats d'affaires. L'entretien construit ainsi, en creux, l'image des avocats militants entièrement spécialisés dans le droit du travail, partageant une conscience politique et des valeurs communes, mêlant ainsi « naturellement » activité professionnelle et engagement politique. On voit mieux alors les logiques de domination à l'œuvre partout, y compris dans les segments eux-mêmes dominés d'une profession.

Je voudrais savoir comment vous êtes devenue avocate, avocate en droit du travail, puis avocate spécialisée dans la défense des salariés.

Je suis devenue avocate parce que j'ai fait des études de droit. Le droit m'intéressait bien que au départ j'étais très littéraire donc j'ai tout de suite apprécié les études

de droit et ensuite j'ai eu à la faculté un professeur remarquable qui s'appelait Gérard Lyon-Caen, qui m'a donné envie de faire du droit du travail. Mais bon, comme j'ai, j'ai un côté aussi un peu littéraire j'hésitais entre le, le droit de la propriété littéraire et artistique et puis le droit du travail. Et il se trouve que j'ai fait d'ailleurs mon pré-stage d'avocat chez un avocat qui se présentait auprès de l'école des avocats comme un spécialiste de, de droit de la propriété littéraire et artistique, et en fait il avait très très peu de dossiers ; par conséquent j'ai rapidement fait du droit du travail chez lui. Finalement, j'ai prêté serment et j'ai rapidement été travailler dans un cabinet spécialisé dans le droit du travail. J'ai été la collaboratrice de Me. H. pendant huit, huit ans à peu près. Donc il y a deux professeurs qui ont suscité ma vocation pour le droit du travail. Et puis il y a autre chose : j'ai eu une grand-mère qui était femme de ménage, femme de chambre, et donc c'est vrai que le statut des, des salariés m'a toujours... leur fragilité m'a toujours préoccupée, donc quand je suis devenue avocate c'était quand même pour défendre un peu les faibles contre les forts (Rires). Le droit du travail, c'est quand même un droit où d'un côté il y a *a priori* les forts et de l'autre côté les faibles avec les liens de subordination. Et au centre, le contrat de travail (Rires).

Et vous, et vous étiez déjà militante quand vous étiez étudiante ?

Pas du tout. Alors moi, moi – et ça m'handicape un peu d'ailleurs, moi mes parents étaient commerçants, et je n'avais pas du tout à la, à la fac, de conscience politique. C'est plus une question de sensibilité. Alors après effectivement, j'ai connu des gens qui travaillent avec la CGT euh chez

Me H. et puis c'était tout-à-fait ma sensibilité donc comme je ne venais pas d'un monde salariés, effectivement, je, la CGT c'était un syndicat qui s'adresse aux salariés, mes parents étaient commerçants donc euh j'avais pas, de de connaissances particulières; et à la fac bon j'ai toujours eu une sensibilité à gauche puisque j'étais à Paris I alors que j'aurais euh pu choisir une fac de droite, par exemple Assas (rires). À Paris 1, à Panthéon Sorbonne, où j'ai eu des professeurs comme Badinter, Jean-Denis Bredin, des gens qui étaient très engagés à gauche.

Et vous êtes restée longtemps avec Me H. ?

Huit ans.

Et comment on saute le pas ou on passe le pas de la collaboration à, à la place d'associé de cabinet ?

À un moment donné, il nous a dit qu'il n'associerait pas les collaboratrices, nous étions deux collaboratrices ; et moi je lui avais demandé puisque bon on stagnait un petit peu dans son cabinet, tant au niveau des rémunérations qu'au niveau de la reconnaissance de notre travail. Donc je lui avais demandé et il nous avait dit que je ne pourrai jamais m'associer avec lui. Donc je me suis dit : si je veux évoluer, il faut que je m'installe... Quand on n'a pas de possibilité d'évoluer dans une structure, finalement on s'installe. Mais en fait, avant, j'ai été collaboratrice encore deux ans de plus, cette fois chez Me G. C'est un spécialiste de droit social, qui cherchait une collaboratrice expérimentée en droit du travail, donc ça correspondait tout-à-fait à mon profil. J'ai eu la chance d'avoir des dossiers de droit social collectif de comités d'entreprise,

des, des syndicats et puis surtout il m'a tout appris au niveau du droit des comités d'hygiène et de sécurité des conditions de travail. Donc ça a été un complément parce que chez Me Henri c'était plutôt du droit du travail individuel, des conflits individuels, des licenciements... Donc ça complétait ma formation. C'était très intéressant... Et donc après je me suis installée parce qu'on m'a proposé un bureau et je me suis dit si je n'y vais pas je ne m'installerai jamais et malheureusement – et ça je le regrette beaucoup – les avocats de la génération de Me H. associent des collaborateurs, mais seulement au bout de beaucoup, beaucoup de temps... Et donc, malheureusement, le relais intergénérationnel ne s'est pas fait...

Oui... Ils n'ont pas du tout là dessus...

Oui, surtout avec les femmes parce que bon c'est vrai qu'un moment donné on a des enfants et que on est un petit moins... c'est vrai qu'il y a une période quand les enfants sont tout petits on a la tête un peu ailleurs, je reconnais hein ! On est moins disponible pour le cabinet. Mais dans les entreprises il y a des congés, il y a quand même une garantie. Alors que nous, dans les professions libérales...

Mais c'est étrange que justement ils ne songent pas ces avocats... à préparer la relève de la défense des salariés etc. ?

Il y a une question d'ego aussi hein ! Mais c'est vrai qu'il y a des regrets par rapport à ça. Parce qu'on aurait pu créer des structures où effectivement le lien se fasse... Dans l'intérêt des salariés, mais pas ces chocs, ces ruptures... Parce que les jeunes apportent aussi un souffle nouveau. J'ai lu un article dans *Le Monde* qui disait ça au niveau politique alors je me suis dit

que finalement ce que j'avais vécu à petite échelle au niveau du cabinet où j'ai travaillé, ça s'était peut-être ressenti comme une coupure de génération : comme si la génération des soixante-huitards n'avait pas confiance en la génération suivante... comme si elle n'était pas à la hauteur de la situation, comme si on n'était pas assez engagés politiquement ! Moi c'est vrai que moi, je le reconnais, je n'ai pas de passé militant, parce qu'on a une histoire personnelle on ne peut pas... c'est peut-être un manque de courage. Mais en fait, je pense que c'est simplement que j'ai eu une éducation où tout cela n'existait pas et que n'ayant pas des parents salariés je n'avais pas de raisons de m'engager politiquement ou dans un syndicat.

On dirait que vous êtes obligée de vous excuser... ?

Voilà, exactement. Mais en plus je n'ai pas la personnalité d'une militante. Je ne suis pas quelqu'un... j'ai des idées, je fais passer mes idées dans mes actes, mais prendre la parole devant les foules, essayer de convaincre des gens d'adhérer, ce n'est pas quelque chose que je fais naturellement ni volontiers.

Et donc vous êtes dans quel type de cabinet ?

On partage tous les frais mais on n'a pas de structure. Ce qui est plutôt agréable (rires), comme ça on peut s'en aller d'un jour à l'autre.

Et vous êtes combien ?

Là on est cinq avocats.

Et vous partagez au moins les secrétaires juridiques ?

On partage le loyer, enfin le loyer principalement, et tous les frais de fonctionnement.

Et vous n'avez pas vous-même de collaborateurs ?

Non, ce n'est pas évident, j'avoue, parce que je n'ai pas de locaux pour l'accueillir. Et aujourd'hui, les jeunes ne veulent peut-être plus s'installer rapidement et être à leur propre compte plutôt que d'avoir un patron. Moi, j'ai vu arriver de jeunes avocats qui avaient peu d'expérience, à qui on a envoyé des clients, qui ont travaillé directement avec la CGT, qui se sont rapidement installés, alors que moi j'ai mis plus de dix ans à le faire.

Et est-ce que vous faites des activités, autres que le droit du travail ou vous êtes très spécialisée ?

Oui, je fais d'autres activités. Disons que j'ai une activité dominante en droit du travail.

Et alors votre clientèle c'est surtout des syndicats, des CE, des clientèles privées ?

Syndicats, syndicats CGT qui m'envoient pas mal de dossiers... Et j'ai aussi comme client le comité d'entreprise de X.. Je travaille à l'UD CGT de S., qui m'envoie aussi pas mal de dossiers.

Et ça suffit pour vivre, ces dossiers ?

Écoutez oui ça suffit pour vivre, puisque j'en vis. Plus le bouche à oreille, des clients contents qui, qui m'envoient d'autres clients...

Et ça consiste en quoi d'être avocate de CE ?

Eh bien c'est des contentieux collectifs... donc ils ont eu un droit d'alerte, ils ont eu également un problème d'expertise, de recours à l'expertise pour leur CHSCT et puis je donne des consultations aussi pour, pour les salariés, puisque le comité d'entreprise paye les consultations juridiques. Oui c'est dans le cadre des œuvres sociales, et donc c'est des consultations juridiques : les gens peuvent venir, il y a une permanence, ils viennent si ils ont un problème de droit, ils l'exposent et puis je leur réponds. Alors il n'y a pas d'suivi hein ! Mais c'est simplement une consultation. Ça leur permet d'avoir des consultations dans l'enceinte de leur entreprise

Et là ça vous permet d'avoir un peu une autre clientèle parfois ?

Non, non. Malheureusement euh les gens viennent beaucoup vérifier ce que leur a dit leur avocat en matière de divorce par exemple (rires)... Je crois que je n'ai pas ouvert un seul dossier qui soit né de ces consultations juridiques. Je n'arrive pas d'ailleurs à comprendre pourquoi. En tout cas, on voit, on voit de tout, de tout : des trucs de voisinage, des problèmes fiscaux... il faut écouter et puis souvent recadrer en fait ; souvent les gens viennent là, mais ils ne savent pas exactement même quelles questions poser, ils ont envie d'être écoutés et puis qu'on leur dise quoi faire ; et ce n'est pas forcément une procédure.

Et vous avez l'impression de continuer à faire votre métier d'avocat dans ces cas-là ?

Oui. Enfin c'est vrai que ce n'est pas extrêmement gratifiant intellectuellement. Mais bon pour l'instant, je n'ai pas

trop le choix, ça permet d'avoir aussi un lien avec les élus de comités d'entreprise que je vois. (...)

Et est-ce que les syndicalistes ne sont pas méfiants envers les avocats ?

En fait, c'est surtout les clients qui sont méfiants par rapport aux avocats. Les syndicalistes, quand ils vous envoient un dossier, ils connaissent le tarif, ils savent ce que vous allez apporter au client, ils connaissent le travail surtout s'ils ont fait de la défense syndicale. Ils savent exactement combien de temps on peut passer sur le dossier à préparer, ils connaissent le cabinet..., mais ce sont les clients qui sont envoyés même par les syndicats qui sont toujours... qui nourrissent cette défiance qui est parfois extrêmement pénible.

Comment elle s'exprime cette défiance des gens ?

Eh bien c'est peut être euh plus large que ça, c'est une espèce de... de manque de confiance : vous allez voir un avocat, vous avez l'impression qu'il va vous prendre tout votre argent ; c'est tout simplement ça, alors que j'ai l'impression de pratiquer des honoraires qui ne sont pas très élevés. Donc c'est cette euh distorsion-là qui est un peu pénible à vivre.

C'est en termes financiers, quand même pas en termes de trahison ?

Alors ces derniers temps il y avait ça aussi, une espèce de paranoïa. C'est aux portes de toutes les professions, on paye des erreurs des mauvais qui font de la mauvaise publicité. Chez les médecins ça doit être la même chose. Certes y a des erreurs médicales mais la plupart

des médecins font bien leur travail. Bon chez les avocats, c'est pareil. C'est vrai qu'y a des dossiers qui sont mal traités et effectivement les gens arrivent et on a l'impression qu'ils ont pas confiance alors que si vous allez voir un médecin, vous allez voir un avocat, c'est qu'on vous a donné son nom et que vous devez avoir confiance en lui. Sinon c'est difficile. C'est difficile de défendre quelqu'un qu'a pas confiance en vous...

Oui mais en réalité ils peuvent pas faire autrement que d'aller vers vous quand même ?

Oui. Comme, comme un médecin, oui. Et donc, je passe beaucoup de temps à leur expliquer qu'il faut qu'ils aient confiance parce que c'est un minimum, que sinon il faut qu'ils se défendent tout seuls... C'est vrai que c'est un problème, qu'on rencontre souvent ça... et c'est assez pénible parce qu'on a l'impression de faire un travail utile. Et de mériter les honoraires qu'on réclame à nos clients. (...)

Et vous avez pas de liens au niveau confédéral ou à d'autres niveaux avec la CGT, en termes de formation, en termes de participation au droit ouvrier, des choses comme ça ?

Non, non, non, d'ailleurs je le regrette et c'est peut-être quelque chose que je ferai à l'avenir. J'aimerais bien en tout cas, oui, j'aimerais bien mais pour l'instant ce n'est pas le cas.

On ne peut pas tout faire ?

Non en plus, oui c'est vrai qu'il y a la vie de famille... j'ai deux jeunes enfants donc c'est pas évident. Mais c'est quelque

chose qui me plairait beaucoup dans la vie, mais on ne me l'a jamais proposé. C'est vrai aussi que je n'ai pas osé demander, mais en fait on aime bien être choisi... J'ai, j'ai envie d'être reconnue pour mes qualités...

Et vous rencontrez souvent vos collègues ? Comment ils vous considèrent ? Est-ce que vous avez l'impression que les avocats du travail soient moins considérés que, que dans d'autres domaines de droit... privé ?

Oh, moins, moins maintenant ! Mais c'est vrai que nous ne sommes pas des notables et donc on n'est pas des avocats, disons de grande notoriété comme les pénalistes, c'est-à-dire que le droit du travail, c'est un droit qui intéresse moins les foules. Mais bon, après, c'est des problèmes de communication aussi ! Il y a des confrères qui savent mieux faire parler de soi que d'autres ! (Rires). Et puis c'est le jeu, le jeu social des réseaux, tout ça quoi !

Et est-ce que vous accepteriez par exemple de défendre des chefs d'entreprise ?

Eh bien, j'ai eu quelques fois des amis qui m'envoient des petites entreprises... alors effectivement je ne leur dis pas non en général, c'est du droit du travail, donc il m'est arrivé d'en défendre. Mais en général c'est des petites sociétés (rires), ce ne sont pas des grosses structures parce que là elles ont des avocats très marqués. ■